



MARINÈS VOYAGES

AGENCE DE LA POSSESSION

AGENCE DE SAINT-PIERRE

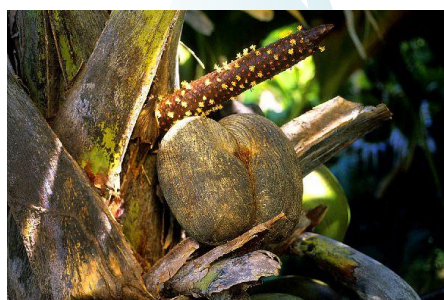
AGENCE DE SAINT-ANDRÉ

0262 71 59 33

reservation@marines-voyages.com

OFFRE
SPECIALE

LES SEYCHELLES



Vacances scolaires

A partir de **1699 €*** par adulte

VOLS + TRANSFERTS + HÔTELS

Du 07 au 14 mars 2021

Du 09 au 16 mai 2021

Du 11 au 18 juillet 2021

Du 01 au 08 août 2021

Du 10 au 17 octobre 2021

*Enfant : moins de 12 ans : -15 % soit : 1445€

*Supplément par adulte en chambre simple : 400,00 euros

*Tarif sous réserve de disponibilité au moment de la réservation. Tarif : Vol sur la base de 550€.



Votre itinéraire de 8 jours

➤ Jour 1 : REUNION / SEYCHELLES (MAHE) / PRASLIN

Rendez-vous à l'aéroport Roland Garros. Vol de la Réunion vers Les Seychelles.

Départ à 12h30, arrivée à 15h10.

Transfert de l'aéroport vers la jetée pour prendre le catamaran à destination de Praslin.

Diner et nuit à l'hôtel. Britania ** ou Similaire.



L'archipel des Seychelles est composé d'un ensemble de 115 îles de granit et de corail qui se trouvent entre 480 km et 1 600 km de distance de la côte est de l'Afrique, dans l'Océan Indien. Les Seychelles offrent de longues plages de sable fin bordées de cocotiers réputées pour être les plus belles plages du monde, et une grande diversité de paysages uniques. La

découverte des Seychelles revient en 1502 à Vasco de Gama, mais ce n'est qu'un siècle plus tard qu'une expédition anglaise donne la première description d'une île de l'archipel. Au 18^e siècle, les navires de la Compagnie des Indes sillonnent les grandes routes maritimes et Lazare Picault prend possession de ces îles encore inhabitées. Les colonisateurs nommèrent les îles " Seychelles " pour faire honneur à Jean Moreau de Séchelles, alors contrôleur général des finances de Louis XV. Les îles passèrent juridiquement sous le contrôle de la Couronne britannique en 1814 après les guerres napoléoniennes.

En 1976 les Seychelles se sont affranchies de l'influence Britannique et sont devenues une république indépendante au sein du Commonwealth.

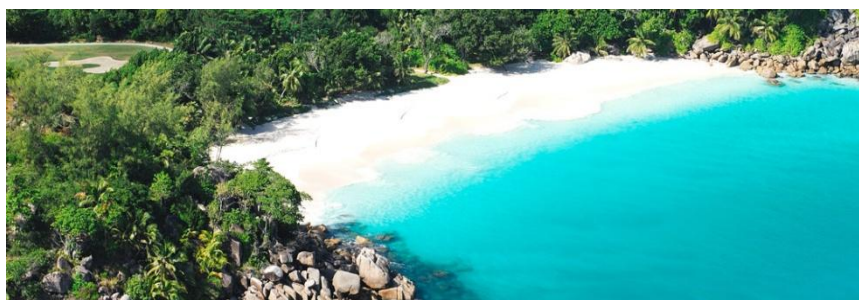
➤ Jour 2 : PRASLIN

Petit déjeuner à l'hôtel.

Praslin est une île située aux Seychelles, dans l'océan Indien. Elle est connue pour ses plages bordées de palmiers, comme Anse Georgette et Anse Lazio, le long desquelles se dressent de gros rochers de granite. La plage principale, Anse Volbert-Côte d'Or, fait face à l'îlot Chauve Souris situé en pleine mer. Les terres sauvages de Praslin, couvertes par la jungle, abritent le parc national de Praslin qui comprend la réserve naturelle de la vallée de Mai.

Option : Visite de Praslin + Déjeuner.

Diner et nuit à l'hôtel. Britania ** ou Similaire.



➤ Jour 3 : PRASLIN

Petit déjeuner à l'hôtel.



Journée libre.

Dîner et nuit à l'hôtel. Britania ** ou Similaire.



➤ Jour 4 : PRASLIN / LA DIGUE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert de l'hôtel Britannia vers la jetée pour prendre le ferry vers La Digue.

La Digue est une île des Seychelles, située dans l'océan Indien au large de l'Afrique de l'Est. Elle est réputée pour ses plages, comme Anse Source d'Argent, parsemée de rochers de granite, sur la côte ouest. Au sud, la plage isolée Anse Bonnet Carré et ses eaux calmes peu profondes sont accessibles seulement à pied, tout comme Anse Cocos, située dans une baie protégée sur la côte est. On peut observer la faune et la flore variée de La Digue à la réserve de la Veuve.

Dîner et nuit à l'hôtel. Villa Veuve ou Similaire.



➤ Jour 5 : LA DIGUE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Option : Visite de La digue + Déjeuner.

Diner et nuit à l'hôtel. Villa Veuve ou Similaire.



➤ Jour 6 : LA DIGUE / PRASLIN/MAHE

Petit déjeuner à l'hôtel.

Transfert de la Villa Veuve vers la jetée pour prendre le ferry puis le catamaran à destination de Mahé (en passant par Praslin).

Diner et nuit à l'hôtel. La Fontaine Holiday Appartement ou Similaire.



➤ Jour 7 : MAHE

Petit déjeuner à l'hôtel.



Mahé est la plus grande île de l'archipel des Seychelles, situé dans l'océan Indien, au large de l'Afrique de l'Est. Son relief est caractérisé par des plages de sable blanc, comme celles de la célèbre zone balnéaire de Beau Vallon, et des pics granitiques, notamment le morne Seychellois, ceint par la forêt tropicale. L'île est également le site de la ville de Victoria, la capitale des Seychelles. Cette dernière est

connue pour son architecture créole et son marché couvert coloré, doté d'étals présentant du poisson, des fruits et des vêtements.

Option : Visite de Victoria + Déjeuner (Victoria et son marché).

Diner et nuit. La Fontaine Holiday Appartement ou Similaire.





➤ Jour 8 : MAHE / REUNION

Après le petit déjeuner, à 9h30 transfert de l'hôtel vers l'aéroport de Mahé.
Arrivée à la Réunion.



*****FIN DE NOS PRESTATIONS*****

Option : - Package de 3 Visites : Praslin + La digue + Victoria

- Déjeuner inclus

Tarif adultes : 309,00€

Tarif enfants : 225,00€



Le tarif comprend :

- Les vols Réunion / Seychelles aller-retour sur la compagnie Air Austral, en classe économique.
- La pension selon le programme
- Hébergement de 07 nuits comme suit (ou similaire) :
 - 3 nuits à l'hôtel Britannia à Praslin en chambre supérieure en demi-pension
 - 2 nuits à la Villa Veuve à La Digue en villa en demi-pension
 - 2 nuits à La Fontaine Holiday Appartement à Mahé en appartement 1 chambre en demi-pension
- Tous les transferts terrestres : aéroport/hôtel/aéroport
jetée/hôtel/jetée à Mahé, Praslin et La Digue
- Toutes les traversées maritimes inter-îles en classe économique Mahé/Praslin/Mahé en catamaran et Praslin/La Digue/Praslin en ferry
- Les services d'un interlocuteur de Marines Voyage.
- Une réunion d'information pour le groupe.
- Les assurances multirisques assistance rapatriement, dommage aux bagages et annulation (si plus de 10 participants)

Le tarif ne comprend pas :

- Les pourboires
- Les dépenses à caractère personnel
- Les boissons et les repas non mentionnés
- Les taxes locales payables sur place
- Les billets d'entrées sur les sites



Conditions de vente

Article 1 : Présentation

La société MARINÈS VOYAGES est une société à responsabilité limitée dont le siège social est au : 9 Avenue Salvador Allende, commerce 2, 97419 la Possession
Numéro SIRET : 75407425000020 - APE 7911 - RCS SAINT-DENIS - Numéro immatriculation IM974120018

GARANTIE FINANCIERE : SCHNEIDER SECURITIES, 4/4a Bloomsbury, WC1A-2RP London.
RCP : HISCOX au 12 quai des Queyries – CS 41177 – 33072 Bordeaux. Contrat numéro : HA RCP0227935 - Assurance : April international - Contrat numéro : 2110
TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1.

Article 2 : Utilisation du site internet

L'utilisation du site internet a pour but d'informer l'utilisateur afin de mieux préparer son voyage et d'accéder à diverses informations liées aux voyages, d'obtenir le maximum de renseignements sur les circuits. L'utilisateur pourra alors se renseigner à l'agence pour les modalités de son inscription. Les informations sur le site n'ont aucune valeur contractuelle. En cas d'inexactitude ou de changement des informations sur le site, Marinès Voyages ne pourra pas être responsable.

L'utilisateur doit être majeur (18 ans). Le prix indiqué sur le site est le prix TTC, compris les frais de dossiers, l'utilisateur trouvera sur le site des informations ayant pour but d'orienter ses recherches.

Article 3 : Formalités

Il est de votre responsabilité de prendre connaissance des formalités nécessaires à l'accomplissement de votre voyage et de les respecter en vous adressant aux consulats ou ambassades des pays visités. Les frais relatifs à ces démarches sont à votre charge. En cas de non-respect ou de refus de ces formalités vous pénalisant rendant impossible le départ, Marinès Voyage ne sera pas responsable des frais engagés ;

Pour les destinations étrangères hors Union Européenne, Vous devez avoir un passeport en cours de validité, certains pays exigent que la validité du passeport soit supérieure à six mois après la date de retour et que vous soyez en possession d'un billet aller-retour etc. Certains pays exigent que le passager justifie d'une assurance pour délivrer le visa.

L'orthographe du nom et prénom sur les billets doivent correspondre exactement à ceux qui figurent sur le passeport, pièce d'identité, visa...

Article 4 : Conflits

Toute réclamation doit être faite par courrier par lettre recommandée avec accusé de réception et adressée au siège de l'agence ci-dessous.

MARINÈS VOYAGES au 9 Avenue Salvador Allendé, Commerce 2, 97419 LA POSSESSION
Après avoir pris connaissance du dossier, après un délai de 60 jours, le client pourra saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, le plus proche du siège de l'agence, s'il n'y a eu aucune solution à l'amiable.

Article 5 : Tribunaux

Tout litige relèvera des Tribunaux français. En cas de litige ne trouvant pas une solution, l'affaire sera portée au tribunal ou dépend le siège social de Marinès Voyages.

Article 6 : Règle pour l'aérien

Concernant les prestataires aériens, les compagnies d'assurance et autres, Marinès Voyages est un intermédiaire, La responsabilité de Marinès Voyages est définie par les articles L211-7 et L211-17 du code du tourisme et par l'article 15 de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004. A la signature du contrat de Vente, le voyageur reconnaît que Marinès Voyages agit uniquement en qualité de mandataire pour toutes les prestations hors forfait touristique au sens de l'article L. 211-3 du Code du tourisme.

Les conditions d'exécution du transport aérien sont régies par les compagnies aériennes. Toutes les modifications venant de la compagnie aérienne, font partie des contraintes spécifiques du transport. Elles sont, liées à divers événements et toujours dans un souci de garantir la sécurité des passagers. Au moment de la réservation, vos relations contractuelles pour la délivrance du service aérien seront conclues avec les compagnies aériennes mentionnées sur la réservation.

Marinès Voyages ne saurait voir sa responsabilité engagée notamment en cas de modifications des horaires, de retards, annulations ou autres, imputables à des cas de force majeure (grèves, intempéries, épidémies, guerres, séismes...) ou du fait du client, notamment en cas de présentation après l'heure de convocation à l'aéroport, refus d'embarquement pour non-respect des formalités administratives ou sanitaires exigées, non-présentation à l'embarquement, etc., ou du fait de tiers étrangers à la fourniture de la prestation prévue.

Tous les frais relatifs à ces imprévus (frais de taxi, hôtel, restauration, acheminement aérien etc.) seront alors à la charge du client.

Marinès Voyages vous informe qu'il existe une réglementation communautaire qui confère des droits aux passagers en cas de surréservation, d'annulation ou de retard.

En réservant vos billets, vous acceptez implicitement ces conditions.

Le prix des billets hors taxes, le prix des taxes et surcharges, les frais de services et les assurances éventuelles. Marinès Voyages vous informe que le prix du billet et des taxes sont susceptibles de modification sans préavis des compagnies aériennes. Seuls l'émission et le règlement fixent les tarifs de manière définitive. Marinès Voyages ne pourra être tenu responsable des éventuelles variations tarifaires appliquées par les compagnies.

Toutes les compagnies figurant dans le moteur donnent accès à l'option de réservation.

La réservation ne garantit pas le prix du billet.

Par contre, l'émission des billets est subordonnée à l'existence d'accords inter-compagnies autorisant l'agence à les émettre. Cette vérification ne peut être faite que par l'agence.

Dans le cas où l'émission n'est pas possible, le passager devra se rendre en agence afin de trouver une solution avec des vols et un tarif éventuellement différents.

Marinès Voyages ne peut être tenu responsable de l'impossibilité d'émission des billets du fait de l'inexistence d'accord inter-compagnies.

Article 7 : Assurances

Vous avez la possibilité lors de votre réservation aérienne de prendre une assurance.

Cette assurance est proposée en collaboration avec notre partenaire, April international :

TSA 20779 - 92679 COURBEVOIE CEDEX - FRANCE 110, Avenue de la République - 75545 Paris Cedex 1. Plusieurs formules d'assurance sont possibles pour ce contrat : Les risques couverts et les montants garantis pour ces formules sont indiqués sur la notice de l'assureur.

Les éventuelles déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les modalités du contrat d'assurance.

Dans tous nos forfaits (circuits en groupes), les assurances assistance, dommages aux bagages et rapatriement sont comprises à partir de 10 pax partantes. Etant forfaitaire et relative au groupe, ces assurances ne sont pas déductibles du tarif du circuit.

Les assurances individuelles (multirisque et annulation) ne sont plus remboursables dès le lendemain de la souscription.

Article 8 : Précision sur les tarifs

Les tarifs de chaque compagnie vous seront précisés en agence.

Les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni échangeables, ni remboursables, sauf dans certains cas. Lorsque la réservation est validée par un paiement et les billets sont émis, les assurances et les frais facturés par l'agence ne sont pas remboursables.

En cas de modification, Marinès Voyages ne peut garantir des vols et des tarifs identiques à la réservation initiale.

En cas de refus, la réservation sera immédiatement annulée, sans aucun préjudice pour les deux parties.

En cas de validation du contrat, le règlement total du billet vous sera demandé afin de permettre à l'agence d'émettre vos billets.

Le voyageur est tenu de respecter les conditions de chaque compagnie, c'est-à-dire, de se présenter à l'enregistrement au moins trois heures avant l'heure de départ de l'avion pour les vols internationaux et au moins deux heures, à l'avance pour les vols intérieurs, concernant les vols retours, quelque soit le type de vol, il est préférable de confirmer sur place auprès de la compagnie aérienne son vol retour, au plus tard 72 heures avant la date prévue.

Par la même occasion vous serez informés sur des éventuels changements d'horaires et autres, n'étant pas présent à l'embarquement sur un vol aller entraînera l'annulation du vol retour sans possibilité de modifier ou d'obtenir le remboursement des vols. En cas de retard ou d'annulation, la (les) compagnie(s) n'ont pas obligation d'assurer le transport.

Article 9 : Règles sur les circuits en groupe

Pour tous les circuits en groupes nos prix comprennent :

Une réunion d'information avec le groupe/Le billet d'avion, une liste des compagnies aériennes, ci-dessous, vous informant le nom de chaque transporteur, pour chaque destination./ Les frais de dossiers

- Les taxes d'aéroport et de sécurité./L'assistance de notre représentant sur place./L'hébergement dans les hôtels cités aux programmes ou similaires (de même catégorie)./Le circuit en pension complète (sauf si ce n'est pas prévu dans la brochure)./Les transferts en autocar climatisé durant le circuit./Les visites mentionnées dans le programme avec guide régional francophone./Les taxes et services hôteliers./L'assurance APRIL international, assistance médicale, dommages aux bagages rapatriement./Les services d'un accompagnateur, si le groupe est constitué d'un minimum de 20 adultes payants

Nos prix ne comprennent pas : Les boissons durant les repas/ Les excédents de bagages./Les extras, les dépenses à caractère personnel./Les pourboires, guides et chauffeurs

Article 10 : Prix

Le montant fixé pour la réalisation de notre circuit est un prix forfaitaire, en cas d'erreur (impression ou autre...), le prix applicable sera celui indiqué lors de la réservation et confirmé sur le bon d'inscription. Toute inscription doit être accompagnée d'un versement de 30% du montant total du voyage

Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas réglé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Pour les inscriptions intervenant moins de 30 jours avant le départ, le règlement intégral du prix sera demandé.

Pour certaines destinations le nombre minimum sans supplément pourrait être à partir de 4 personnes, vous trouverez, ci-dessous la liste des destinations avec le nombre minimum d'inscrit par destination.

Aucun remboursement ne pourra intervenir en cas d'absence, au moment du départ, des documents administratifs exigés aux frontières.

Le client qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans sa totalité.

Article 11 : Révision de prix

Conformément à l'article L 211-12 du code du Tourisme les prix prévus au contrat sont révisables jusqu'à 30 jours avant le départ, pour tenir compte des variations du coût des transports, des redevances et taxes, des taux de change.

Article 12 : Annulation du voyage

Nous nous réservons le droit d'annuler le voyage 21 jours avant la date du départ si le nombre de participants n'est pas réuni. Les sommes encaissées seront remboursées intégralement. Aucune indemnité complémentaire ne sera due aux clients. De même et dans le cas d'annulation imposée par des circonstances de forces majeures ou des raisons de sécurité.

Article 13 : PRESTATAIRES

-Hôtels : dans tous les programmes une liste d'hôtels sera précisée ou similaire (de même catégorie), selon la disponibilité au moment de la réservation.

- Transport :

- Bus : Tous nos circuits (partie terrestre) se font en bus, des informations sur le confort du bus sont fournies dans le programme, dans certains programmes des vols intérieurs sont précisés également.

- Compagnie aérienne : Nous utilisons les compagnies aériennes ci-dessous dans tous nos circuits pour les vols au départ de la Réunion :

Pour les correspondances et vols intérieurs, les informations concernant le noms des compagnies utilisées sont indiquées le jour de la réunion d'information ou à l'aéroport lorsque l'agence continue à prendre des inscriptions après la réunion d'information. En cas de changement d'horaire de la compagnie ou d'impossibilité ne rendant pas le programme possible, un changement de compagnie aérienne pourrait être effectué.

Europe/les Amériques : AIR FRANCE – CORSAIRFLY – AIR AUSTRAL – FRENCH BEE - XL AIRWAYS *Afrique du Sud : AIR AUSTRAL *Maurice : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Chine : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Inde du Nord et Sud : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Madagascar : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Malaisie : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Thaïlande : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS *Vietnam : AIR AUSTRAL – AIR MAURITIUS.

Article 14 : Minimum de personnes pour garantir le groupe

Le nombre d'inscription pouvant garantir le voyage sans augmentation de tarif est de 20 personnes pour la plupart des départs. Ce nombre peut être inférieur selon la spécificité du départ, le détail est généralement indiqué sur le programme. Pour les circuits passant par la métropole sans accompagnateur, selon le nombre de personnes le programme pourrait être modifié.

Article 15 : Conditions d'annulation par personne (forfait tourisme)

300.00 EUR plus de 60 j. avant départ

25.00% entre 59 j. et 45 j. avant départ

50.00 % entre 44 j. et 30 j. avant départ

75.00 % entre 29 j. et 21 j. avant départ

90.00 % entre 20 j. et 07 j. avant départ

100.00 % entre 06 j. et 0 j. avant départ

Ces conditions sont valables uniquement pour les prestations touristiques. Une personne en extension sur un groupe ou ayant des vols hors dossier de groupe sera soumise avant tout aux conditions des billets d'avions puis aux conditions d'annulation générales.

Pour les billets d'avions, ils sont soumis aux conditions de la compagnie aérienne. Les billets sont non remboursables et non modifiables, sauf mentionnés dans les conditions fixées par la compagnie.

Article 16 : Prestations hôtelières

Toute prestation réservée par le client doit faire l'objet d'une demande écrite par l'agent au prestataire.

Cette demande auprès du fournisseur doit être confirmée, par retour de mail dans un délai de 7 jours à la signature du contrat par le client.

Dans le cas inverse, le client se verra rembourser l'acompte versé.

